

Poutine prolonge jusqu'à fin 2019 l'embargo alimentaire contre les Occidentaux

© 12/07/2018 |  Terre-net Média

Le président russe Vladimir Poutine a prolongé jeudi jusqu'à fin 2019 l'embargo sur les produits alimentaires occidentaux, introduit en 2014 en représailles aux sanctions décrétées par les Américains et les Européens contre Moscou pour son rôle dans la crise ukrainienne.

Le décret, signé jeudi par Vladimir Poutine, prolonge « jusqu'au 31 décembre 2019 » **l'interdiction d'importer en Russie des produits alimentaires provenant principalement de l'Union européenne**. Ces mesures, prises en août 2014, s'appliquent à la plupart des produits alimentaires venant des pays qui sanctionnent la Russie pour l'annexion de la péninsule ukrainienne de Crimée, en mars de la même année, et son soutien présumé aux séparatistes de l'est de l'Ukraine. Cet **embargo** a depuis été prorogé à trois reprises, répondant à la prolongation des sanctions économiques européennes.

Fin juin, les 28 dirigeants de l'UE ont officiellement décidé de prolonger pendant six mois les sanctions économiques contre la Russie, faute d'avancées dans la mise en œuvre des accords de Minsk devant permettre une trêve des combats et un dialogue politique entre les rebelles prorusses et le gouvernement ukrainien. Les sanctions occidentales décrétées contre Moscou, auxquelles s'était ajouté l'effondrement des prix des hydrocarbures, avaient plongé la Russie dans sa plus longue récession depuis l'arrivée au Kremlin de Vladimir Poutine en 2000, dont le pays se remet progressivement. À long terme, les autorités russes espèrent toutefois que l'embargo favorisera le développement du secteur agricole national auquel elles versent d'importantes subventions